

Comité Syndical • Séance du 15/02/2018

Compte-Rendu de réunion

14h35 : le quorum étant atteint, N. GARCIA, 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Il excuse la Présidente et remercie les membres de leur présence.

Il met ensuite au vote l'ordre du jour :

I. Compte-Rendu du précédent Comité Syndical

II. Informations et actualités

III. Administration du Syndicat Mixte

- a. Compte Administratif 2017 : *Délibération n°1*
- b. Compte de Gestion 2017 : *Délibération n°2*
- c. Budget Primitif 2018 : *Délibération n°3*
- d. Encadrement d'un stage : *Délibération n°4*
- e. Présentation du Rapport d'Activité 2017 : *Délibération n°5*

IV. Dossiers techniques

- a. Action vers le public scolaire : année 2018-19 : *Délibération n°6*
- b. Réalisation d'un nouvel essai de recharge artificielle des nappes : *Délibération n°7*
- c. Présentation du schéma de sécurisation pour l'alimentation en eau potable de la plaine du Roussillon

L'ordre du jour est voté à l'unanimité.

1 Validation du compte-rendu du précédent Comité Syndical

N. GARCIA met au vote le compte-rendu du précédent Comité Syndical, fourni avec les invitations. En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 Informations

Etat des nappes

H. TACHRIFT présente l'état quantitatif des nappes aux membres du comité syndical en ce début du mois de février. Il indique en préalable que depuis le mois de septembre le déficit pluviométrique est très important. Il s'agit du troisième automne consécutif en fort déficit, celui-ci étant particulièrement sec (déficit de 53%).

Pour les nappes, ceci se traduit par une situation très critique, sur les deux secteurs les plus fragiles : la bordure côtière nord et le secteur Aspres-Réart et une dégradation sur le reste de la plaine du Roussillon.

Cette présentation n'appelle pas de remarques.

Autres informations

Etude de faisabilité pour la création d'un Syndicat de production d'eau potable à l'échelle départementale : N. GARCIA informe le comité Syndical qu'un comité de pilotage s'est tenu le 06/02/2018. Il rappelle l'objectif de cette étude et ses tenants et aboutissants. Il indique également que dans l'année à venir, de nombreuses discussions sur le sujet devront se tenir.

Régularisation des forages soumis au Code de l'Environnement : H. TACHRIFT rappelle que l'Etat lance une action d'envergure pour régulariser les forages et prélèvements : une fenêtre de 6 mois est ouverte jusqu'au **30 juin 2018**. Au-delà, il n'y aura pas de reconnaissance d'antériorité même pour les forages et prélèvements très anciens. H. TACHRIFT invite notamment les collectivités à régulariser les forages hors AEP (arrosage etc.) afin de bénéficier de cette procédure « simplifiée ».

F. CLIQUE indique que les forages des particuliers sont également concernés par cette opération de régularisation. Dans ce cadre l'AMF va réaliser une information vers les citoyens pour qu'ils déclarent leur forage.

N. GARCIA rappelle que le seuil entre forages des particuliers et forages soumis au code de l'environnement est de 1000 m³ /an.

F. CLIQUE confirme et ajoute que l'on ne peut pas exclure les forages particuliers du processus de régularisation notamment vis-à-vis du monde agricole.

A PUIG pense qu'il est normal de demander cela aux particuliers. Cependant, il ajoute que le message peut être difficile à faire passer lorsque ces derniers sont en restriction depuis 9 mois et que l'Etat autorise des prélèvements à hauteur de 300 000 m³ /an dans le même temps.

Gestion du personnel : H. TACHRIFT informe le comité Syndical du retour de la Chargée de Mission SAGE Séverine LE MESTRE à compter du 03/01/2018.

PGRE : H. TACHRIFT indique que le PGRE est un document demandé par les services de l'Etat. Reprenant les dispositions du SAGE, son objectif est de définir les actions et les

modalités de mises en œuvre concrètes pour atteindre le bon état quantitatif des nappes Pliocène. Le Syndicat Mixte a travaillé durant l'année 2017 à l'élaboration de ce document. Suite à des échanges difficiles avec les services de l'Etat sur ses propres attentes, ce PGRE comme tous ceux du bassin, n'a pas pu être validé fin 2017. Pour sa finalisation et sa mise en œuvre, l'Agence de l'Eau propose le recrutement d'un agent dédié à cette action et aidé à hauteur de 80%. Le recrutement est en cours. Un jury doit se tenir semaine prochaine.

2 Administration du Syndicat Mixte

Compte Administratif 2017

N. GARCIA introduit la présentation du compte administratif 2017 en indiquant que l'année 2017 s'est caractérisée par la finalisation de nombreuses études réalisées en vue de sécuriser l'alimentation en eau potable : recherche d'eau dans les nappes quaternaires, essai de recharge artificielle, schéma de sécurisation.

Budgétairement, l'année 2017 se traduit par une baisse des dépenses, notamment des « prestations techniques externalisées » et une hausse conjoncturelle des recettes (certaines recettes attendues pour 2018 sont arrivées en 2017). Ceci se traduit au final par un excédent de l'ordre de 30 000 €.

H. TACHRIFT détaille les dépenses et recettes caractérisant le compte administratif 2017.

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité (délibération n°1)

Compte de Gestion 2017

N. GARCIA rappelle que le Compte de Gestion est édité par la Pairie Départementale. Sa représentante, Mme VENTURA, n'a pas pu être présente aujourd'hui et il l'excuse. Il précise que le Compte de Gestion 2017 est conforme en tout point au Compte Administratif.

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité (délibération n°2)

Budget primitif 2018

N. GARCIA introduit la présentation du Budget primitif 2018 en indiquant qu'il se caractérise par une augmentation des charges de structures liées notamment au recrutement PGRE et à l'augmentation prévisionnelle de certaines charges. Techniquement l'année 2018 devrait se caractériser par un travail en régie important et

une hausse des travaux sur les forages en lien avec les opérations de régularisation initiées par les services de l'Etat.

Pour faire face à ces hausses de dépenses et préparer l'avenir, pour la première fois depuis 2008, il est proposé une hausse globale des cotisations statutaires.

H. TACHRIFT détaille les différents postes de dépenses et de recettes proposées dans le Budget Primitif 2018.

F. CLIQUE demande à combien s'élève les sommes prévues pour les travaux.

H. TACHRIFT indique qu'elles s'élèvent à 85 000 €.

F. CLIQUE reconnaît que l'augmentation des cotisations statutaires restent sommes toutes très modeste mais souligne la difficulté des collectivités à boucler leur budget. Il estime qu'un maintien stable des cotisations statutaires aurait été un signe positif envoyé. Il indique que l'augmentation prévue aurait pu être compensée par une baisse équivalente concernant les travaux prévus.

N. GARCIA indique que le Comité Syndical est là pour débattre des orientations proposées.

A. PUIG est sceptique sur le montant des travaux envisagés pour les forages des particuliers, soulignant que nombre d'entre eux sont dans l'illégalité depuis des années et qu'il n'est pas forcément normale que l'argent du Syndicat Mixte des nappes soit dépensé pour cela.

F. CLIQUE indique que l'argent du Syndicat Mixte des nappes doit être utilisé pour la gestion de la ressource. Dans cette perspective, il suggère que les statuts du Syndicat Mixte soient modifiés pour pouvoir élargir ses compétences voire son périmètre.

H. TACHRIFT rappelle que ce débat s'est déjà tenu au Comité Syndical en 2014, lorsque la question de mettre en œuvre une DIG pour intervenir sur les forages privés s'est posée. L'idée était alors de faciliter les régularisations de forages privés en levant un verrou fréquemment mis en évidence par les usagers à savoir le coût des travaux de mise aux normes. Cette DIG a une durée limitée de cinq en renouvelable une fois. La question de poursuivre cette action se posera donc à l'issue des cinq premières années.

N. GARCIA rappelle que cette action vise à protéger les nappes d'un point de vue qualitatif et améliorer la connaissance des prélèvements dans une perspective de bonne gestion. Il pense que cette action doit s'inscrire durant la phase de régularisation mais qu'elle n'a pas vocation à être poursuivie « ad vitam aeternam ». Concernant l'évolution des missions du Syndicat Mixte, N. GARCIA envisage de l'intégrer au Syndicat de Production à l'échelle départementale si ce dernier voyait le jour.

P. ALYAGAS pense que si les cotisations doivent augmenter, il est préférable de le faire dès cette année pour préparer l'avenir. S'agissant de sommes faibles pour ne pas dire symbolique, il faut confiance au gestionnaire pour la bonne gestion de cette augmentation de cotisation.

En l'absence d'autres remarques, N. GARCIA propose de passer au vote du budget primitif.

Le budget Primitif est voté à l'unanimité moins une abstention et 7 votes contre (délibération n°3)

Recrutement d'un stagiaire

H. TACHRIFT explique la nécessité, dans le cadre du projet Dem'eaux de recruter un stagiaire à priori Master 2 pour une durée maximum de 6 mois.

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°4 relative au recrutement d'un stagiaire est votée à l'unanimité.

Présentation du rapport d'activité 2017

H. TACHRIFT présente le rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'année 2017. Cette année s'est notamment caractérisée par la finalisation d'études importantes (recharge artificielle des nappes, caractérisation des nappes quaternaires dans des secteurs potentiellement productifs, schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable etc.)

G. VINOT demande plus de détail concernant l'expérimentation de recharge artificielle des nappes. H. TACHRIFT explique rapidement la méthodologie utilisée et les résultats obtenus (présentation à l'ordre du jour du précédent comité syndical).

A PUIG indique qu'il est favorable à l'augmentation du budget du Syndicat Mixte des nappes pour la réalisation de projets comme celui-ci.

P. CASADEVALL explique ce qui se fait en la matière sur la commune de Saint Jean Pla de Corts.

Concernant la réalisation d'un forage de reconnaissance réalisé dans le quaternaire par le Syndicat Mixte début 2017, F. CLIQUE informe le Comité Syndical que sur la base de ces résultats, un nouveau forage de reconnaissance réalisé par PMM CU a été réalisé un peu plus éloigné de la Têt.

Le comité Syndical donne acte de la présentation du rapport d'activité 2017 (délibération n°4).

3 Dossier technique

Education aux nappes dans les écoles primaires

N. GARCIA rappelle que depuis 2012, le Syndicat Mixte réalise une action spécifique de ans les écoles primaires en lien avec l'Inspection d'Académie pour sensibiliser les enfants à la gestion de l'eau et des nappes.

Après avoir rapidement présenté cette action et en l'absence de remarques, il propose de passer au vote :

La délibération n°6 relative à la reconduction de l'action d'éducation aux nappes dans les écoles primaires pour l'année 2018-19 est votée à l'unanimité.

Essai de recharge artificielle des nappes

H.TACHRIFT rappelle que lors de l'hiver 2016-17 une première expérimentation a été réalisée par le Syndicat Mixte des nappes. Les résultats ont été présentés lors du précédent Comité Syndical et ils sont très encourageants (hausse du niveau des nappes de l'ordre de 3 m en aval du point de décharge)

Il est proposé de reconduire un essai lors de l'hiver prochain. Deux options sont envisageables :

- Utiliser le même site avec la réalisation d'un forage de reconnaissance et un essai de pompage. Ceci nécessiterait des travaux préalables pour s'exonérer des problèmes liés à la présence d'un passage à gué en aval du point de décharge.
- Réaliser un essai dans un autre secteur. Ceci nécessite un travail préalable important (synthèse des données hydrogéologiques, recensement et nivellement des puits et forages etc.). La réalisation d'un piézomètre dans les nappes Pliocène devra sous doute être envisagée s'il n'y en a pas dans le secteur.

Le coût de cette action est estimé à 50 000 € et est susceptible d'être aidé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau et la Région.

N. GARCIA rappelle que cette étude est disponible sur le site internet du Syndicat Mixte et invite les élus à la communiquer aux techniciens en charge de l'eau.

Le vote de la délibération n°7 relative à la réalisation d'un nouvel essai de recharge artificielle est votée à l'unanimité.

Schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la plaine du Roussillon

H. TACHRIFT rappelle qu'il s'agit d'une étude capitale, présentée lors du précédent comité syndical : comment organiser la production d'eau potable à l'échelle de la plaine du Roussillon pour permettre de satisfaire la demande de toutes les communes en 2018, 2030 et 2050 en satisfaisant le bon état des différentes masses d'eau pour un coût de fonctionnement et d'investissement minimum.

Cette étude est très dense et apporte les solutions techniques pour répondre aux besoins futurs.

H. TACHRIFT rappelle que cette étude propose des orientations techniques et les chiffres mais en aucun cas elle indique comment politiquement les mettre en œuvre alors qu'une gestion à l'échelle de plaine apparaît nécessaire.

N. GARCIA ajoute que le Préfet s'est affiché comme particulièrement vigilant aux nouveaux projets d'urbanisations et permis de lotir. La disponibilité de la ressource en eau en amont devra être clairement démontrée.

A PUIG confirme ce point et indique que le Préfet dans sa collectivité conditionne les projets d'urbanisme à la disponibilité de l'eau.

16h15 : L'ordre du jour est épuisé. N. GARCIA demande s'il y a d'autres questions diverses. En leur absence, il clôt la séance.